



# Conditions générales de vente

01/09

## ■ Mises à jour janvier 2009

### • ARTICLE 1 - CHAMP D'APPLICATION

Les présentes conditions générales de vente ont pour objet de régir les droits et obligations de la société CARLY SAS (ci-après dénommée "CARLY SAS") et de son client (personne physique ou morale) dans le cadre de la vente de l'ensemble des produits de CARLY SAS (ci-après dénommés "Produits").

Toute prestation fournie par la société CARLY SAS implique donc l'adhésion, sans restriction ni réserve, du client aux présentes conditions générales de vente, qui prévalent sur les conditions générales d'achat du client.

### • ARTICLE 2 - FORMATION DU CONTRAT

Toute commande faite par le client est soumise à l'acceptation de CARLY SAS. La commande est considérée ferme à compter de la réception par le client d'un accusé de réception écrit de commande de CARLY SAS confirmant l'enregistrement définitif de ladite commande. Cette confirmation vaut date de conclusion du contrat de vente et acceptation des présentes conditions générales de vente.

Aucune commande ayant été confirmée par CARLY SAS ne peut être annulée par le client, sauf avec l'accord écrit de CARLY SAS et à condition que le client indemnise pleinement CARLY SAS pour toute charge et tout dommage supporté par CARLY SAS à la suite de cette annulation.

### • ARTICLE 3 - PRIX

Les prix des produits vendus sont ceux en vigueur au jour de la prise de commande. Ils sont exprimés en Euros et calculés hors taxes, franco d'emballage. Le prix définitif consigné dans la facture est fixé dans les conditions particulières de la commande, après application des réductions éventuelles, et après comptabilisation de la TVA française, s'il y a lieu, et des frais de transport applicables au jour de la commande.

Tout frais de transport sera négocié à la commande ainsi que toute expédition prévue en express.

Le barème des prix de vente sera envoyé sur simple demande.

CARLY SAS s'accorde le droit de modifier ses tarifs à tout moment. Toutefois CARLY SAS s'engage à facturer les produits commandés aux prix indiqués lors de l'enregistrement de la commande.

Le client situé hors de la France métropolitaine est invité à se renseigner sur les droits d'importation ou taxes qui peuvent être applicables en l'espèce, et assumer la responsabilité de leur déclaration et de leur paiement.

### • ARTICLE 4 - LIVRAISON

Les livraisons peuvent se présenter sous deux aspects:

- le client prend livraison en nos ateliers à date convenue du matériel commandé,  
- la livraison est assurée par une société de transport choisie par la société CARLY SAS. Dans ce cas, les délais indiqués sur l'accusé de réception dépendront de ladite société de transport ; délais annoncés à l'acheteur au moment de la commande sur sa demande.

En tout état de cause, le délai de livraison indiqué lors de la confirmation de la commande n'est donné qu'à titre indicatif et n'est aucunement garanti.

Par voie de conséquence, aucun retard dans la livraison des produits n'autorise le client à refuser la réception, à annuler la commande, à reporter la date de paiement de ces produits ou à demander des dommages et intérêts.

### • ARTICLE 5 - RISQUES ENCOURUS

Toutes nos marchandises, mêmes celles livrées en franco de port, sont vendues prises en nos magasins.

En tout état de cause, le risque du transport est supporté en totalité par le client, à qui il appartient en cas d'avaries ou de pertes, de faire toutes réserves et d'exercer tout recours auprès des transporteurs seuls responsables.

La société CARLY SAS se dégage juridiquement de l'obligation de livraison en cas de force majeure ou en cas de refus de paiement par le client d'une précédente livraison.

### • ARTICLE 6 - RECLAMATIONS

Toute réclamation ne sera prise en compte que si elle est formulée dans un délai de 48 heures à compter de la réception des produits, par fax, e-mail et lettre recommandée, et confirmée sur la lettre de voiture.

Aucun retour de produit ne pourra être effectué sans le consentement écrit de CARLY SAS. Ce consentement n'implique aucune reconnaissance par CARLY SAS des motifs allégués par le client à l'appui du retour des produits.

En cas de livraison non conforme, la garantie de CARLY SAS se limite au remplacement des produits vendus à l'exclusion de tous dommages et intérêts.

### • ARTICLE 7 - CLAUSE DE RESERVE DE PROPRIETE

La propriété des produits vendus ne sera transférée à l'acquéreur qu'après paiement par lui de l'intégralité du prix facturé et de la TVA.

Si le client fait l'objet d'un redressement ou d'une liquidation judiciaire, CARLY SAS se réserve le droit de revendiquer dans le cadre de la procédure collective, les produits vendus et restés impayés.

Pendant la durée de la réserve de propriété, les risques liés aux produits sont à la charge du client dès leur livraison.

### • ARTICLE 8 - FACTURATION ET PAIEMENT

Le montant minimum de commande sera établi sur une somme de 350 € HT.

Les paiements devront être adressés au Service Comptable de la société CARLY S.A.S - ZI de Braille - 69380 LISSIEU - FRANCE.

Sauf indication contraire écrite et acceptée par CARLY SAS, toutes les factures sont payables comptant avant expédition.

Le défaut de paiement total ou partiel des produits livrés à sa date d'exigibilité entraîne, de plein droit et sans mise en demeure préalable :

1) Conformément à l'article L.441-6 du code de commerce, l'application d'une pénalité de retard égale à 25% annuels, étant précisé que cette pénalité, calculée sur le montant hors taxes de la somme restant due, court à compter du jour suivant de la date d'échéance de la facture jusqu'au jour de son paiement total,

2) l'exigibilité immédiate des sommes restant dues à CARLY SAS par le client et non encore échues.

Les éventuelles remises et ristournes hors facture ne sont acquises à l'acheteur que dans la mesure où celui-ci est à jour de ses règlements.

De plus, tout incident antérieur de paiement suspend de fait les commandes en cours.

### • ARTICLE 9 - CONFIDENTIALITE

Les études, plans, dessins et documents remis ou envoyés par CARLY SAS demeurent sa propriété.

Ils ne peuvent être communiqués à des tiers sous quelque motif que ce soit, ni exécutés sans notre autorisation écrite, sous peine de dommages et intérêts.

### • ARTICLE 10 - CARACTERISTIQUES DES PRODUITS

Pour des raisons de sécurité et de progrès technique, CARLY SAS se réserve le droit de modifier la conception de ses produits ainsi que ceux faisant l'objet d'une commande. Les caractéristiques des produits vendus pourront, en outre, être modifiées à tout moment pour s'adapter à toute exigence légale ou réglementaire, française ou européenne.

Les catalogues et autres documentations présentant les produits n'entrent pas dans le champ contractuel. Ils ne sont qu'une présentation des produits effectivement vendus. Si des erreurs s'y sont introduites, en aucun cas la responsabilité de CARLY SAS ne pourra être engagée. Seul entre dans le champ contractuel le produit vendu.

Toutefois, par exception aux dispositions qui précèdent ainsi qu'il sera dit ci-après, la garantie de CARLY SAS ne sera pas prise en compte si le produit n'est pas utilisé dans les conditions normales d'exploitation telles qu'elles apparaissent dans nos prescriptions écrites et sur nos différents documents techniques.

### • ARTICLE 11 - GARANTIE

11.1 Les produits de CARLY SAS bénéficient d'une garantie de 1 an à compter de la date d'expédition.

Cette garantie ne sera pas prise en compte si le matériel n'est pas utilisé dans les conditions normales d'exploitation telles qu'elles apparaissent dans nos prescriptions écrites et sur nos différents documents techniques.

La garantie ne sera pas prise en compte pour des détériorations intervenant suite à des additifs d'appareils et accessoires ne faisant pas partie des produits de CARLY SAS.

La garantie ne sera pas prise en compte si l'acheteur a modifié le matériel sans en avoir informé CARLY SAS par un plan explicite suivi d'un accord écrit de CARLY SAS. La clause de garantie ne pourra être invoquée en cas de négligence, de dommages accidentels ou d'usure naturelle, ainsi que du non-respect de nos recommandations.

11.2 Au titre de cette garantie, CARLY SAS accepte de réparer ou échanger le matériel après expertise.

Les composants rebutés restent la propriété de CARLY SAS.

Pour les pays en dehors de la CEE, CARLY SAS se réserve le droit de retourner le matériel par bateau, et prend à sa charge le fret jusqu'au port qui sied le mieux au client. Les frais de transport terrestre du port jusqu'au domicile de l'acheteur seront pris en charge par ce dernier.

11.3 En cas de défaut constaté au cours de la période de garantie, il appartient au client d'aviser CARLY SAS dans un délai de 24 heures (à défaut la garantie ne pourrait être prise en compte), et de retourner le matériel dans des conditions similaires à la première expédition, port et assurance payés.

Les frais de pose et de dépose ne pourront pas être réclamés à CARLY SAS. Tout matériel retourné devra obligatoirement être accompagné d'un dossier comportant :

- la facture,
- les conditions d'utilisation,
- le défaut constaté.

11.4 Nos distributeurs bénéficient de la garantie des constructeurs dans les limites énoncées dans leurs propres conditions générales de vente.

11.5 L'utilisation des produits CARLY SAS implique de la part de l'acheteur une validation technique préalable et ce spécialement au regard :

- de la conception du circuit de réfrigération dans lequel ledit produit est intégré,
- des fluides frigorigènes, des huiles et des conditions de pression utilisés.

Il ressort en effet de la responsabilité du concepteur de s'assurer que tous les matériels utilisés sont appropriés à l'affectation auxquels ils sont destinés et qu'ils sont compatibles entre eux.

En qualité de fabricant de composants, la société CARLY SAS n'est pas en mesure d'édicter des recommandations ayant une portée générale et s'appliquant à tous les types d'installations.

En revanche, un représentant de CARLY SAS est à la disposition du client pour répondre à toutes ses questions en la matière. En tout état de cause, notre garantie ne sera pas prise en compte en cas de non-respect de nos recommandations comme dans l'hypothèse où les modalités d'utilisation du matériel n'auraient pas fait l'objet d'une validation technique préalable par nos services.

### • ARTICLE 12 - DOMMAGES SECONDAIRES / RESPONSABILITE

12.1 CARLY SAS n'est pas responsable des frais engagés par le client lors de l'intervention sur les produits, tels que, notamment :

- main d'œuvre,
- déplacement,
- perte de fluide frigorigène,
- transport.

En tout état de cause et même dans l'hypothèse où la garantie des produits visée à l'article 11 pourrait être amenée à jouer, la responsabilité de CARLY SAS ne pourra être engagée pour des dommages causés aux personnes et aux biens, ni pour des pertes d'exploitation, perte de matériel stocké ou de quelque nature. La responsabilité de la société CARLY est strictement limitée au remplacement du produit garanti.

12.2 Les produits achetés en suite de l'utilisation du logiciel d'aide à la sélection disponible sur le site internet ou sur le CD de la société CARLY bénéficient de la garantie visée à l'article 11. Néanmoins, l'utilisation des données et des résultats fournis par le logiciel se fait sous la pleine, entière et exclusive responsabilité de l'acheteur.

Il appartient au client de vérifier la pertinence et la justesse des résultats et des données proposées par le logiciel par rapport à l'installation et à l'usage souhaité. En particulier, la société CARLY ne peut pas être tenue pour responsable des conséquences que lesquelles soient de l'utilisation du logiciel ou d'une erreur de choix lors de l'utilisation du logiciel.

### • ARTICLE 13 - RETOUR DE PRODUIT

Tout retour fera l'objet au préalable d'un accord écrit de CARLY SAS.

Tout produit dont le retour aura été accepté, sera expédié à CARLY SAS dans les conditions similaires à la première expédition, port et assurances payés. Aucun retour ne pourra remettre en cause les différents échéances de facturation.

En cas de reprise du matériel, un abattement de 30% minimum sera déduit du prix d'achat initial, sous réserve du parfait état du matériel retourné, hors frais de reconditionnement.

La possibilité de reprise ne concerne pas les fabrications spéciales.

### • ARTICLE 14 - ATTRIBUTION DE JURIDICTION

Tout litige relatif à l'interprétation, l'exécution ou la rupture du contrat de vente conclu entre le client et CARLY SAS est soumis au droit français.

La nullité éventuelle de l'une des dispositions des présentes conditions générales de vente n'entraîne pas la nullité des autres dispositions.

A défaut d'accord amiable, le litige sera porté devant le Tribunal de Commerce de LYON.